

AR PREFECTURE

006-210601597-20151104-05_04_11_2015-DE
Reçu le 09/11/2015

Acte rendu exécutoire après dépôt
En préfecture du
Et publication en mairie de



REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DES ALPES-MARITIMES ARRONDISSEMENT DE NICE

Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 NOVEMBRE 2015 À 17H00

L'an deux mille quinze, le quatre novembre, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué le vingt-neuf octobre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Christophe TROJANI, Maire

- **Étaient Présents :** Monsieur André BEZZINA, Madame Catherine BARRAJA, Madame Joëlle BRAVETTI, Monsieur Jean-Paul GEAY, Madame Pasquale HATTEMBERG, Monsieur Jean-Louis BAUCHET, Monsieur André BIANCHERI, Madame Monique LAUGIER, Monsieur Joseph COSENTINO, Madame Christiane FROUTE, Monsieur Robert BOJANOVICH, Madame Marie ADAMO-BRONSONE, Monsieur Régis BELLI, Madame Claudine KHOKLOV, Monsieur Jean-François GIAUME, Monsieur Florian VIALLA, Madame Gisèle AMEDEO, Monsieur Bernard REBUFFEL, Monsieur Jean-Pierre MANGIAPAN, Madame Christine PETRUCCELLI, Madame Patricia DEGUS, Monsieur Richard CONTE, Madame Marie-Paule ZANOTTI

Conseillers Municipaux
en exercice : 29

Présents : 25

Votants : 28

Absents avec procurations :

Monsieur Jean-Louis ZAMBERNARDI donne procuration à Maître Juliana CHICHMANIAN
Madame Anne RAINAUD donne procuration à Monsieur le Maire
Madame Isabelle PALAZZOLI donne procuration à Monsieur Jean-Paul GEAY

Absent excusé :

Monsieur Cédric CIRASA

Monsieur Florian VIALLA est élu secrétaire de séance

5/ OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS DU PERSONNEL COMMUNAL

Monsieur André BEZZINA, Premier Adjoint, expose à ses collègues

Le tableau des effectifs du personnel communal a été voté par délibération du Conseil municipal le 01 juillet 2015.

Cependant, il leur propose de procéder aux modifications suivantes pour tenir compte de la suppression du poste de Directeur territorial, de la promotion de cinq agents au grade supérieur et de la requalification de 2 postes techniques en postes administratifs pour des intervenants auprès des écoles :

AR PREFECTURE

006-210601597-20151104-05_04_11_2015-DE
Reçu le 09/11/2015

1/ Création de postes à temps complet:

- 5 postes d'adjoint administratif 1^{ère} classe
- 2 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe non titulaire occasionnel

2/ Suppression de postes :

- 1 poste de directeur territorial
- 4 postes d'adjoint administratif 2^{ème} classe
- 1 poste d'adjoint technique 2^{ème} classe
- 2 postes d'adjoint technique 2^{ème} classe non titulaire occasionnel

Il est précisé que les crédits correspondants sont prévus au budget de la commune, au chapitre 012 « Charges de personnel et frais assimilés ». Le tableau des effectifs est joint à la présente délibération.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré à l'unanimité

ADOPTE



Le Maire,

Pr. Christophe TROJANI

La présente délibération est susceptible d'être contestée dans un délai de deux mois à compter de sa date d'exécution :

- soit en exerçant un recours administratif (gracieux ou hiérarchique)
- soit en exerçant un recours contentieux devant les juridictions administratives